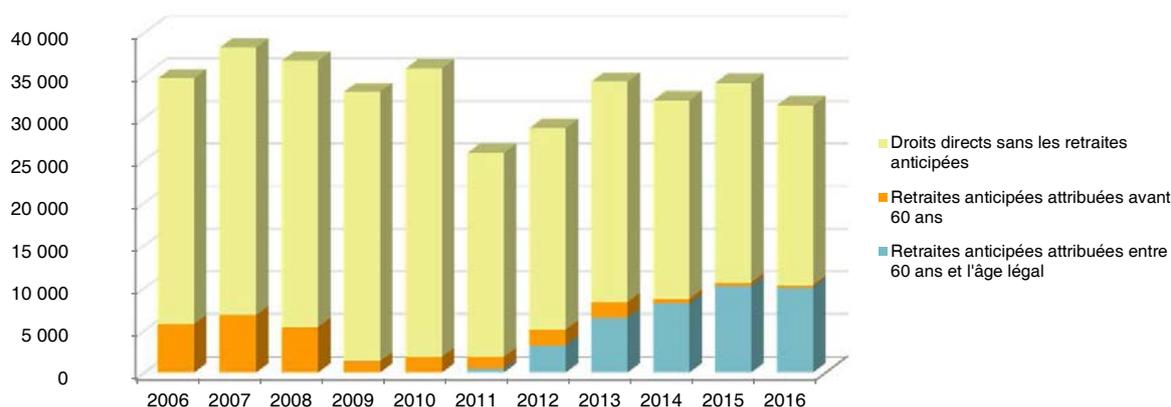




Retraités résidant en Carsat Bretagne

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	16 520	22 845	39 365
Droits directs (retraites personnelles)	15 230	16 168	31 398
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 290	6 677	7 967
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	749	734	1 483

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 254	3 855	11 109
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,5 ans	62,3 ans	61,9 ans
Droits dérivés	74,9 ans	72,6 ans	73,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	7,8%	9,6%	8,7%
Retraités bénéficiant d'une surcote	10,6%	9,9%	10,2%
Polypensionnés	63,8%	48,1%	55,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	288 165	398 466	686 631
Retraités percevant un droit direct seul	277 005	285 688	562 693
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 466	20 433	22 899
Retraités percevant les deux à la fois	8 694	92 345	101 039
Minimum vieillesse ⁽³⁾	1,9%	2,0%	1,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	56 252	23 606	79 858
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,0 ans	74,4 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	721 €	583 €	641 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 133 €	968 €	1 050 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,9%	54,9%	40,7%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

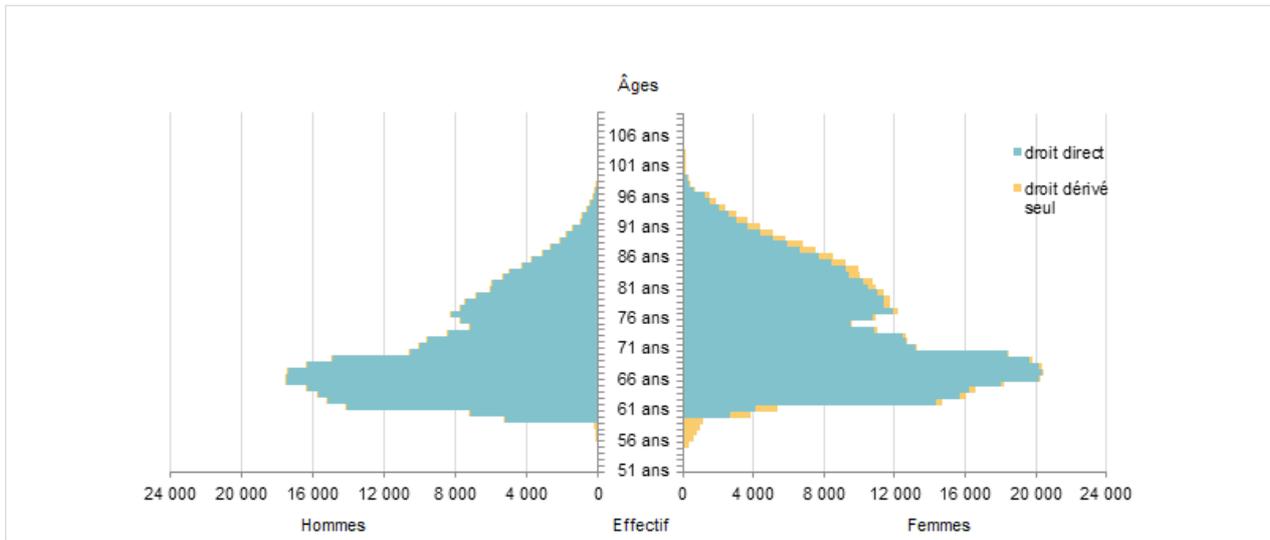
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

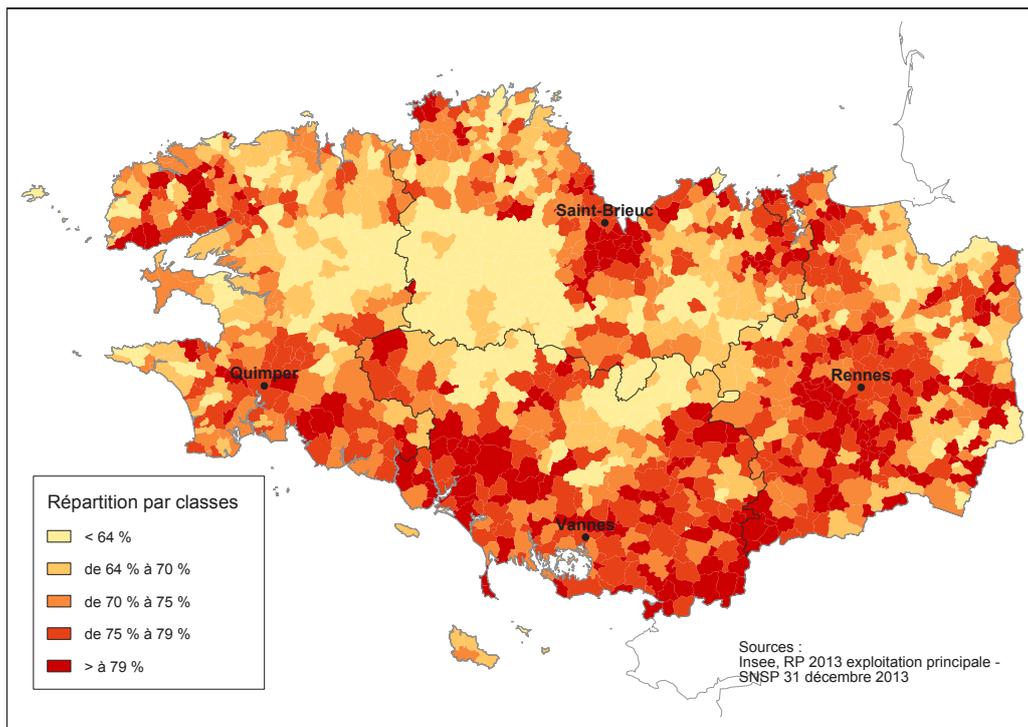
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Bretagne



Prestataires payés par la Carsat Bretagne

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
22 - Côtes-d'Armor	49 180	70 451	119 631
29 - Finistère	69 306	104 091	173 397
35 - Ille-et-Vilaine	72 396	95 214	167 610
56 - Morbihan	60 171	83 961	144 132
Total Carsat Bretagne	251 053	353 717	604 770
Total hors Carsat Bretagne	9 772	13 174	22 946
Ensemble des prestataires	260 825	366 891	627 716

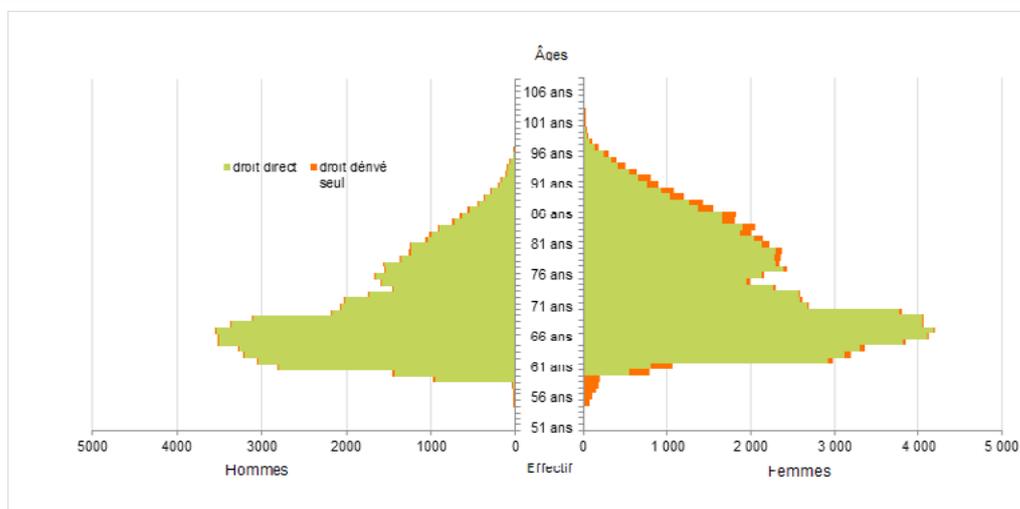


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 220	4 549	7 769
Droits directs (retraites personnelles)	2 946	3 159	6 105
Droits dérivés (retraites de réversion)	274	1 390	1 664
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	168	159	327
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 335	790	2 125
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	73,5 ans	72,7 ans	72,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	66,0%	50,6%	58,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	58 406	81 345	139 751
Retraités percevant un droit direct seul	55 908	58 312	114 220
Retraités percevant un droit dérivé seul	569	4 126	4 695
Retraités percevant les deux à la fois	1 929	18 907	20 836
Minimum vieillesse ⁽³⁾	1,9%	2,0%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	11 110	4 701	15 811
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,0 ans	74,5 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	709 €	579 €	633 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 126 €	977 €	1 050 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,0%	53,1%	39,8%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

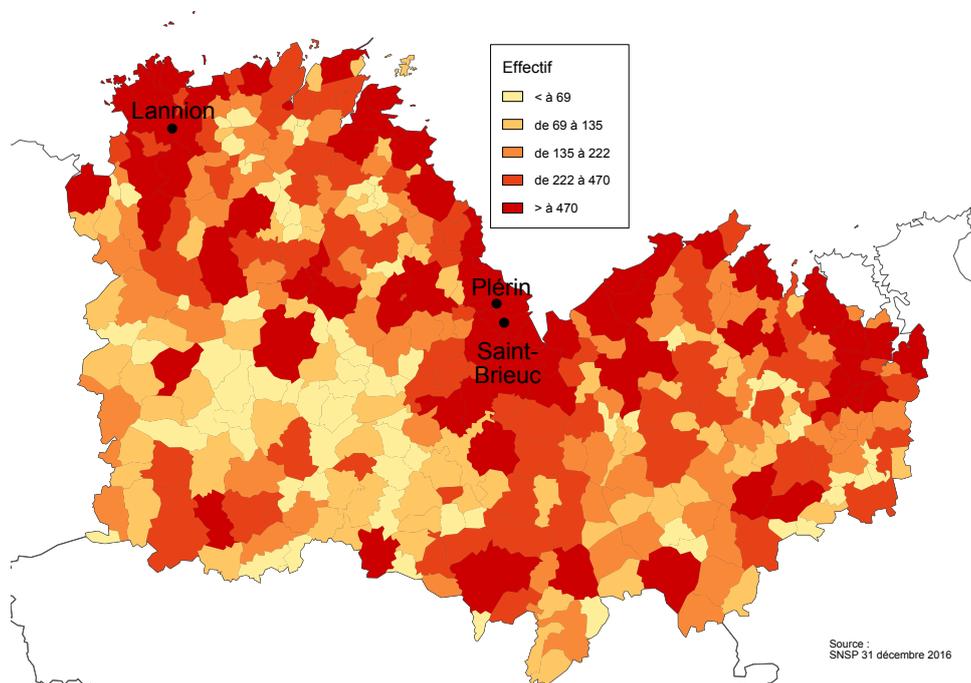
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Saint-Brieuc			
Nombre total de retraités	3 345	6 024	9 369
Retraités percevant un droit direct seul	3 201	4 086	7 287
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	243	258
Retraités percevant les deux à la fois	129	1 695	1 824
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,6%	3,6%	3,9%
Lannion			
Nombre total de retraités	1 753	2 485	4 238
Retraités percevant un droit direct seul	1 702	1 756	3 458
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	109	118
Retraités percevant les deux à la fois	42	620	662
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,0%	2,9%	2,9%
Plérin			
Nombre total de retraités	1 502	2 081	3 583
Retraités percevant un droit direct seul	1 469	1 508	2 977
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	66	71
Retraités percevant les deux à la fois	28	507	535
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,2%	1,7%	1,5%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

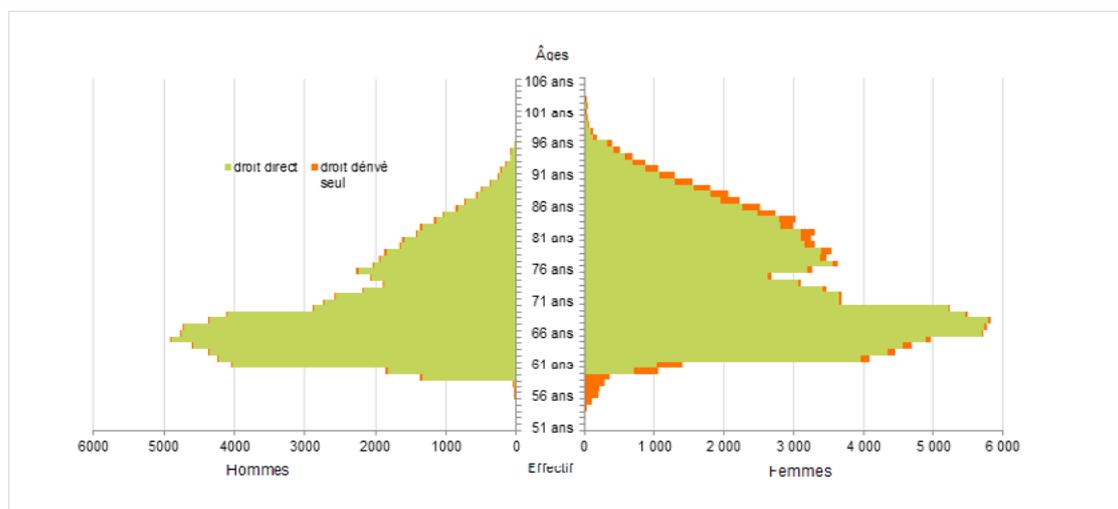


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	4 713	6 702	11 415
Droits directs (retraites personnelles)	4 354	4 772	9 126
Droits dérivés (retraites de réversion)	359	1 930	2 289
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	236	245	481
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 916	973	2 889
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	74,4 ans	72,2 ans	72,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	66,0%	46,5%	55,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	78 124	114 520	192 644
Retraités percevant un droit direct seul	75 223	80 629	155 852
Retraités percevant un droit dérivé seul	736	6 463	7 199
Retraités percevant les deux à la fois	2 165	27 428	29 593
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,0%	1,9%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	13 521	5 161	18 682
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,9 ans	74,6 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	689 €	569 €	618 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 137 €	971 €	1 051 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,4%	57,4%	43,2%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

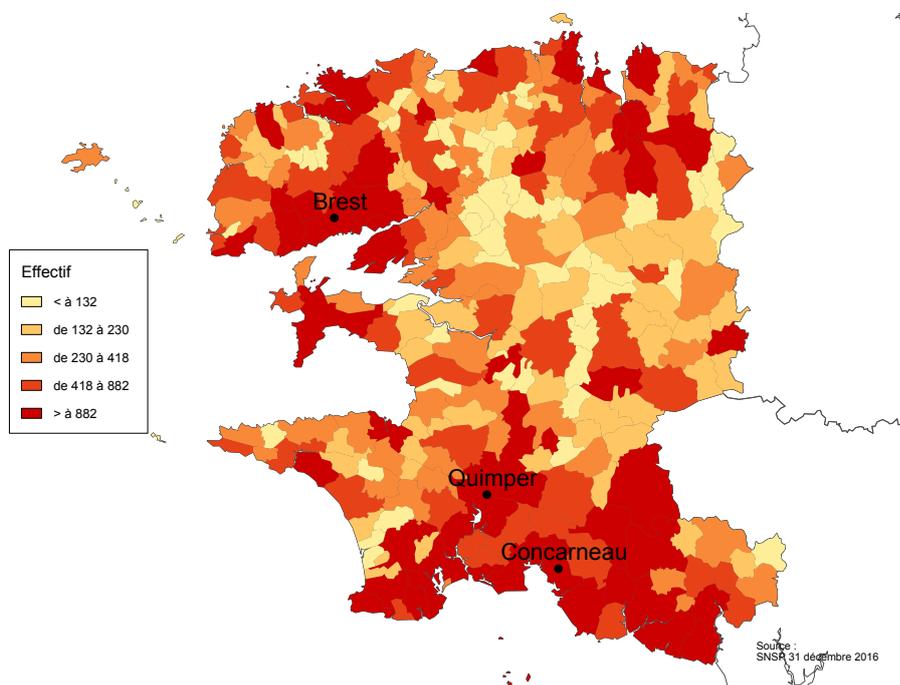
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Brest			
Nombre total de retraités	8 378	14 610	22 988
Retraités percevant un droit direct seul	8 098	9 428	17 526
Retraités percevant un droit dérivé seul	28	917	945
Retraités percevant les deux à la fois	252	4 265	4 517
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,0%	3,7%	3,8%
Quimper			
Nombre total de retraités	4 967	7 854	12 821
Retraités percevant un droit direct seul	4 788	5 486	10 274
Retraités percevant un droit dérivé seul	29	371	400
Retraités percevant les deux à la fois	150	1 997	2 147
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,3%	2,8%	3,0%
Concarneau			
Nombre total de retraités	2 219	3 404	5 623
Retraités percevant un droit direct seul	2 156	2 320	4 476
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	163	174
Retraités percevant les deux à la fois	52	921	973
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,0%	1,6%	1,8%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

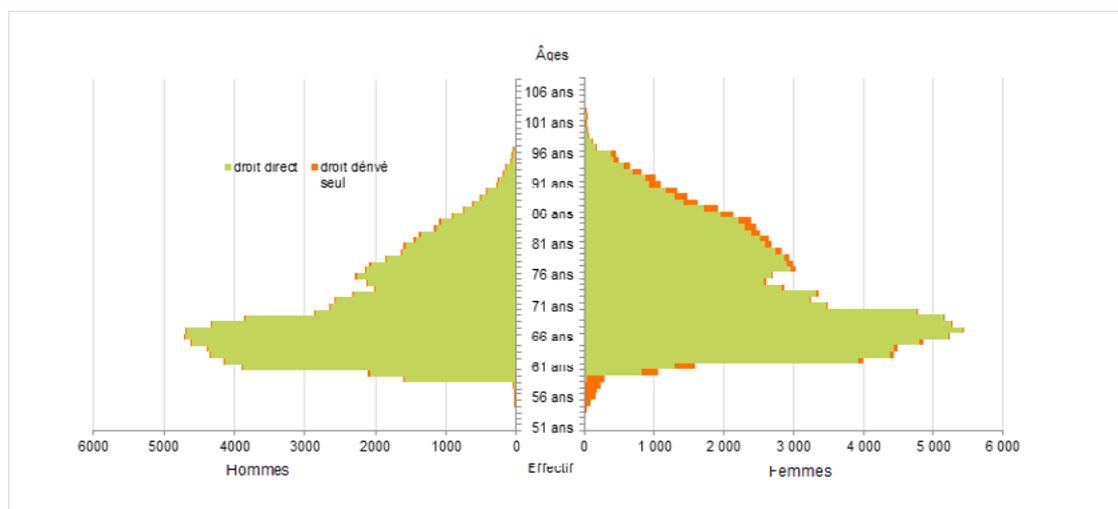


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	4 621	5 966	10 587
Droits directs (retraites personnelles)	4 265	4 274	8 539
Droits dérivés (retraites de réversion)	356	1 692	2 048
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	188	181	369
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 193	1 214	3 407
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,4 ans	62,0 ans	61,7 ans
Droits dérivés	76,9 ans	73,0 ans	73,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	57,3%	46,5%	51,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	78 307	103 611	181 918
Retraités percevant un droit direct seul	75 194	75 722	150 916
Retraités percevant un droit dérivé seul	620	4 711	5 331
Retraités percevant les deux à la fois	2 493	23 178	25 671
Minimum vieillesse ⁽³⁾	1,9%	2,0%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	17 507	8 030	25 537
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,0 ans	74,2 ans	73,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	758 €	601 €	668 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 129 €	955 €	1 041 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,4%	54,1%	39,2%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

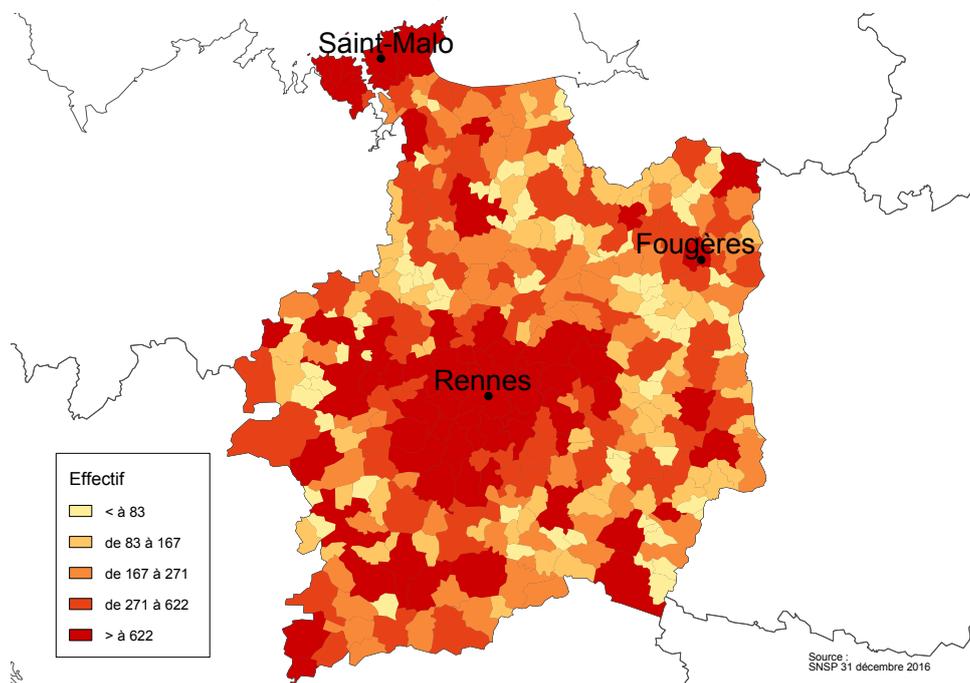
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Rennes			
Nombre total de retraités	11 923	18 481	30 404
Retraités percevant un droit direct seul	11 562	13 446	25 008
Retraités percevant un droit dérivé seul	34	719	753
Retraités percevant les deux à la fois	327	4 316	4 643
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,0%	3,2%	3,9%
Saint-Malo			
Nombre total de retraités	5 226	8 161	13 387
Retraités percevant un droit direct seul	5 050	5 615	10 665
Retraités percevant un droit dérivé seul	21	379	400
Retraités percevant les deux à la fois	155	2 167	2 322
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,5%	2,8%	2,7%
Fougères			
Nombre total de retraités	2 074	3 370	5 444
Retraités percevant un droit direct seul	1 940	2 127	4 067
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	110	121
Retraités percevant les deux à la fois	123	1 133	1 256
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,3%	3,3%	2,9%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

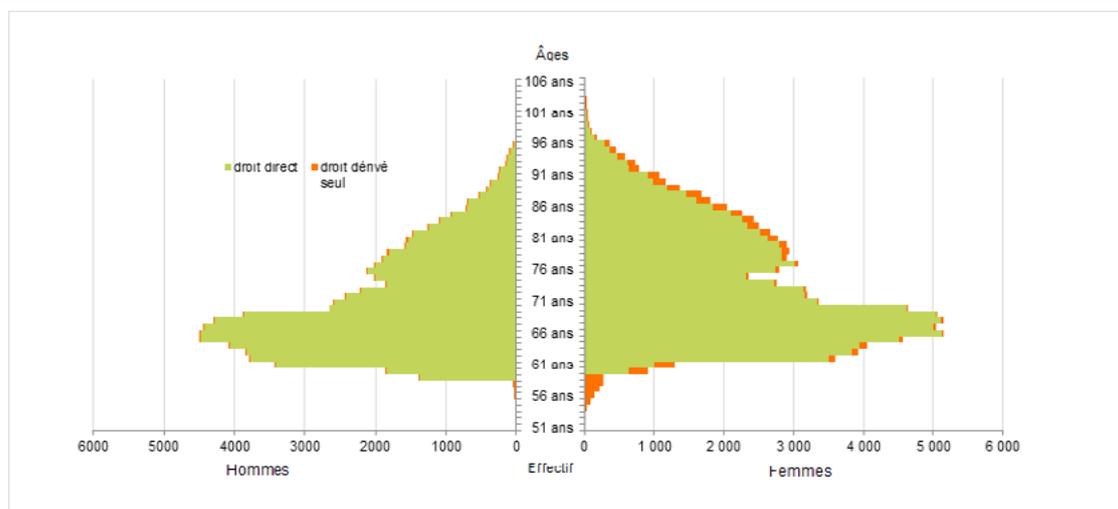


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 966	5 628	9 594
Droits directs (retraites personnelles)	3 665	3 963	7 628
Droits dérivés (retraites de réversion)	301	1 665	1 966
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	157	149	306
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 810	878	2 688
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,5 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	74,7 ans	72,6 ans	72,9 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	67,1%	49,8%	58,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	73 328	98 990	172 318
Retraités percevant un droit direct seul	70 680	71 025	141 705
Retraités percevant un droit dérivé seul	541	5 133	5 674
Retraités percevant les deux à la fois	2 107	22 832	24 939
Minimum vieillesse ⁽³⁾	1,7%	2,0%	1,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	14 114	5 714	19 828
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,0 ans	74,3 ans	73,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	724 €	583 €	643 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 139 €	975 €	1 058 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,9%	54,5%	40,3%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

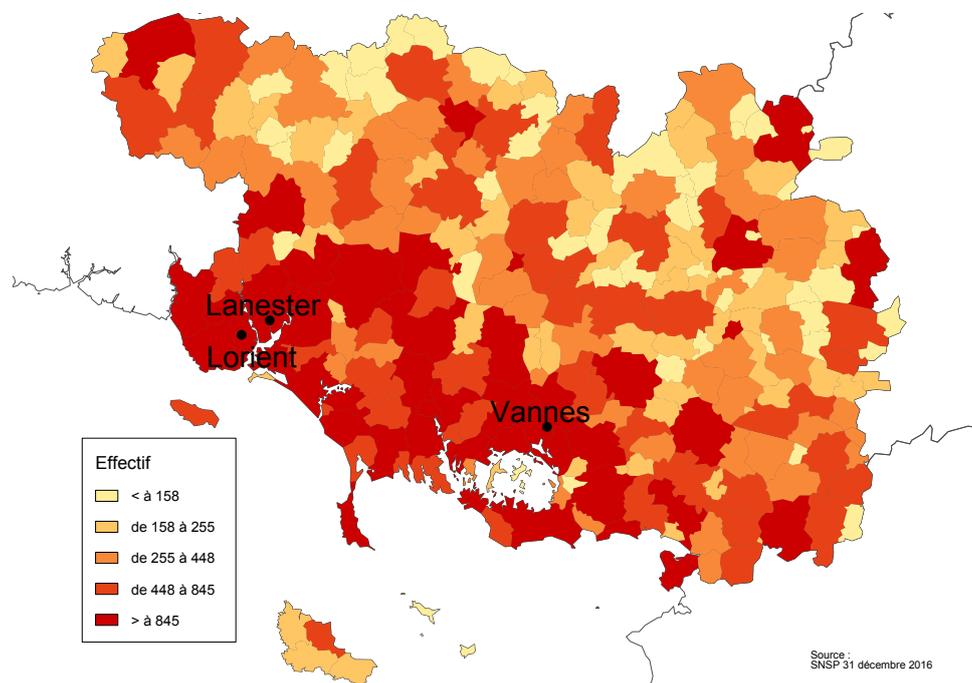
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Vannes			
Nombre total de retraités	4 658	7 708	12 366
Retraités percevant un droit direct seul	4 536	5 658	10 194
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	332	348
Retraités percevant les deux à la fois	106	1 718	1 824
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,6%	2,9%	2,8%
Lorient			
Nombre total de retraités	4 386	7 742	12 128
Retraités percevant un droit direct seul	4 251	5 097	9 348
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	432	442
Retraités percevant les deux à la fois	125	2 213	2 338
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,8%	4,2%	4,4%
Lanester			
Nombre total de retraités	1 905	2 941	4 846
Retraités percevant un droit direct seul	1 851	1 855	3 706
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	193	197
Retraités percevant les deux à la fois	50	893	943
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,4%	3,4%	3,4%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.